

## Communiqué de presse

# Le Conseil supérieur du notariat et la Banque des Territoires renouvellent leur partenariat historique jusqu'en 2026, à l'occasion du 118<sup>e</sup> Congrès des notaires de France

Marseille, le 14 octobre 2022

**Le Conseil supérieur du notariat (CSN) et la Banque des Territoires se sont engagés, ce jour, à prolonger, pour les quatre prochaines années, leur partenariat historique au service du renforcement et de la modernisation de la profession notariale. Entre 2019 et 2022, leur coopération a permis de financer près de 1 800 actions nationales et locales, subventionnées par la Banque des Territoires.**

A travers la poursuite de ce partenariat jusqu'en 2026, le CSN sera doté de subventions de la Banque des Territoires pour prioriser la bonne application de la réforme de la discipline, porter au meilleur niveau possible la convention d'objectifs avec l'État, notamment dans le domaine de la sécurité et de la Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme, et renforcer la modernisation des offices. Les deux institutions continueront ainsi d'unir leurs efforts pour accélérer et concrétiser, au national comme au local, des projets stratégiques en faveur de la modernisation et de la sécurisation du service public de la Justice. La Banque des Territoires accordera également des subventions aux instances locales du notariat pour la même période de quatre ans dans le cadre de cette convention, afin de favoriser la réalisation de projets ambitieux et innovants au service des territoires.

Entre 2019 et 2022, 80 actions d'ampleur nationale ont pu être déployées par le CSN, subventionnées par la Banque des Territoires dans le cadre de sa mission en faveur de territoires plus attractifs, plus connectés et plus durables.

Parmi ces actions marquantes pour le CSN et pour la profession notariale :

- Le programme de consolidation du maillage territorial : un **accompagnement personnalisé de près de 550 offices, généralement localisés dans des secteurs ruraux ou défavorisés**, destiné à pérenniser leur activité, consolider leur projet d'entreprise, et ainsi **fournir un égal accès au droit à l'ensemble des citoyens** ;
- **L'accélération de la digitalisation et de la dématérialisation de la profession, qui soutient notamment la démarche environnementale responsable « Zéro Papier » : illustrée par des réalisations concrètes** telles que l'e-enregistrement, la signature électronique à distance, l'interopérabilité et la dématérialisation des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), etc.

L'accompagnement du notariat français par la Banque des Territoires se décline également en région par l'intermédiaire de ses 16 directions régionales et des 33 instances notariales. En 2021, **470 actions** de formation, communication ou digitalisation ont été réalisées par les instances régionales du notariat. Le partenariat régional a réalisé plus de 1 700 actions entre 2019 et 2022 au bénéfice du notariat et des citoyens, pour un meilleur accès au droit.

**La convention a été signée, ce jour, à l'occasion du 118<sup>e</sup> Congrès des notaires de France, par David Ambrosiano, président du Conseil supérieur du notariat, et Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires.**

**David Ambrosiano, président du CSN**, déclare : « *Je suis très heureux de renouveler le partenariat avec la Banque des Territoires. Il est indispensable pour mener à bien nos projets stratégiques de grande ampleur nécessitant des investissements conséquents et durables. Cet accord est engageant, rigoureux, exigeant, il est vraiment à l'image de la relation professionnelle que nous entretenons, il sera très stimulant pour tous ceux qui œuvrent au notariat de demain.* »

**Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires**, déclare : « *Je suis ravi de renouveler pour quatre nouvelles années ce partenariat de long terme, par le biais duquel nous avons su, avec le Conseil supérieur du notariat, faire avancer et construire des projets ambitieux. Et la conviction de la Banque des Territoires est que l'accessibilité au droit en tout point du territoire est un élément majeur de l'attractivité territoriale et de l'inclusion sociale. Ce renouvellement illustre l'élan que la Banque des Territoires souhaite continuer d'impulser dans les territoires d'ici à 2030, avec le Conseil supérieur du notariat et l'ensemble des notaires.* »

---

#### **A propos du partenaire du Conseil supérieur du notariat**

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le CSN comprend 120 collaborateurs au service de la profession notariale.

<https://csn.notaires.fr/fr> | [Twitter @Notaires\\_CSN](https://twitter.com/Notaires_CSN)

#### **A propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

**Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.**

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) | [Twitter @BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

#### **Contacts presse :**

##### **Conseil supérieur du notariat :**

Isabelle Mariano – [isabelle.mariano.csn@notaires.fr](mailto:isabelle.mariano.csn@notaires.fr) – 06 75 40 00 50

Meriam Barka – [meriam.barka.csn@notaires.fr](mailto:meriam.barka.csn@notaires.fr) – 01 44 90 31 79

##### **Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts**

Marie-Caroline Cardi – [marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr](mailto:marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr) – 06 38 53 97 67